



**MAIRIE DE SERS**  
Tél : 05.45.24.91.10  
Fax : 05.45.24.03.32  
[mairie@serscharente.fr](mailto:mairie@serscharente.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

**Date de la convocation** : 09 décembre 2024.

**Présents** : Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE - MM VEAUX – MICHEL – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX – TESTEMALE – DOBY – MAHERAULT – LAFON.

**Secrétaire de séance** : Jean Charles DOBY.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour

- Une subvention pour Mayotte
- Une délibération concernant la C.A.F.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

**SUBVENTION POUR MAYOTTE**

Monsieur le Maire propose que le Conseil attribue une aide à hauteur de 300 € qui sera versée à la Défense Civile, par l'intermédiaire de l'A.M.F.

Accepté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1 – VENTE DU BAR (Usufruit)**

La Commune étant propriétaire de l'usufruit de ce bâtiment, il convient d'en accepter la vente suite à la proposition d'un acheteur, qui envisage la création d'un cyber café. La nu propriété est vendue par l'EPF (établissement public foncier).

### **2 – MASSIFS FORESTIERS**

Une circulaire de la Direction Départementale des Territoires nous informe d'une possibilité de classement de la Commune dans le Massif de Horte et Tardoire, Forêt de DIRAC et alentours.

Monsieur le Maire a répondu que ce classement était légitime, mais que les mesures de prévention ne pouvaient être à la charge de la Commune.

Accord unanime du Conseil.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE FINANCIÈRE**

- Afin de régler une facture de la plaine de jeux, il convient de procéder à une modification
  - 500 € au compte 2111
  - + 500 € au compte 2312 opération 1015.

Accepté à l'unanimité.

#### **• DÉPENSE D'INVESTISSEMENT 2025**

Monsieur le Maire propose que les comptes 2111 et 21318 soient ouverts pour un montant de 23 575 € (soit le ¼ des crédits ouverts en 2024)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal prenne en charge les gerbes en cas de décès ou cadeaux (événements heureux) concernant les élus, anciens et actuels, le personnel municipal (ancien et actuel).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **4 – SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCoT-AEC)**

Monsieur MAHERAULT, 1<sup>er</sup> adjoint, présente un résumé de ce Schéma qui a fait l'objet de nombreuses réunions durant ces dernières années.

Après discussions et interrogations sur la pertinence de certains points, le Conseil valide à l'unanimité ce projet.

#### **5 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Monsieur le Maire propose d'approuver la CTG passée entre la CAF, GrandAngoulême, 4 Syndicats intercommunaux, l'Etat, le Département, l'Education Nationale, la MSA des Charentes et les 37 autres communes de l'agglomération pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire explique la différence entre propriété privée de la Commune et espace public.

A ce titre, les acquisitions de parcelles destinées à l'usage du public (parking, place...) relèvent du domaine public.

Par contre, les parcelles utilisées comme chemins, doivent faire l'objet d'un arrêté.

- Madame DUTEIL, adjointe, apporte des informations sur le journal municipal, le repas des aînés...
- Monsieur Jean Luc MICHEL a fait le point sur les différents baux que la Commune possède. Il convient de les mettre à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.